

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Diagnostic Technique Immobilier

MODULE AUDIT ÉNERGÉTIQUE OBLIGATOIRE

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane



**PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS****● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?**

L'apprenant doit être certifié DPE (Diagnostic de Performance Energétique) avec certificat en cours de validité.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

OBJECTIFS DE LA FORMATION**● OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Connaître la réglementation relative à l'audit énergétique obligatoire pour les maisons individuelles classées en F ou G ;
- Analyser et proposer un scénario d'améliorations ;
- Acquérir la méthodologie de réalisation de l'audit énergétique obligatoire pour les maisons individuelles ;
- Effectuer les chiffrages des travaux de rénovation énergétique ;
- Rédiger un rapport d'audit énergétique selon la réglementation en vigueur.

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

PREPARATION DE LA MISSION

- Identifier les différences entre le DPE et l'audit énergétique obligatoire ;
- Recueillir auprès du maitre d'ouvrage, les informations et documents nécessaires et savoir les analyser afin de préparer la visite sur site.

VISITE SUR SITE

- Identifier les pathologies et la vétusté du bâti et des systèmes ;
- Vérifier la cohérence entre les informations et documents recueillis auprès du maitre d'ouvrage et l'existant ;
- Récupérer les données manquantes.

Jour 2

ANALYSE ET PROPOSITION DES SCENARIOS D'AMELIORATIONS

- Saisir le bilan énergétique
- Identifier les opportunités d'améliorations énergétiques adaptées à l'existant ;
- Chiffrer et hiérarchiser les opportunités d'amélioration énergétique conformément à la réglementation en vigueur ;

PRESENTATION DES RESULTATS

- Rédaction du rapport selon le modèle défini par la réglementation en vigueur ;
- Présentation des résultats auprès du maitre d'ouvrage.

Jour 3

ETUDE DE CAS

- Exemple de visite sur site ;
- Analyse et proposition des scénarios d'améliorations ;
- Présentation des résultats.

PRÉSENTATION FORMATEUR MONSIEUR ÉRIC GÉLÉDAN :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI

Fort de plus de vingt années d'expérience professionnelle dans le secteur du génie civil et climatique, ainsi que dans le secteur du diagnostic immobilier, M. GÉLÉDAN est formateur pour les modules DPE avec et sans mention et l'audit énergétique obligatoire.

Ses diplômes :

- Baccalauréat série E (mathématique et technique)
- DUT spécialité génie-civil
- Certifications de compétences diagnostics techniques immobiliers (toutes spécialités)

Son expérience :

De 2015 à ce jour : Gérant du cabinet GÉLÉDAN : études thermiques réglementaires, expertises, diagnostics immobiliers.

De 2011 à 2014 : Ingénieur d'étude et de fabrication génie climatique service Infrastructure de la Défense : Chef de projets d'infrastructure au pôle maîtrise d'œuvre de Montpellier.

Entre 1988 et 2011 : Technicien supérieur d'étude et de fabrication génie civil et climatique service Infrastructure de la Défense : Chargé d'affaire maîtrise d'œuvre à l'établissement d'infrastructure de la défense de Metz et Montpellier.

● EXPERIENCE ET COMPETENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 20 personnes (2 m2 règlementaires par personne)
- Présence de supports de cours
- Présence de QCM
- Présence de textes règlementaires
- Tableau blanc
- Présence vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Présence consommable tel que café, sucre, papier toilette etc....

EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- QCM en cours de formation

SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

- Attestation de formation audit énergétique obligatoire

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame FABRE Blandine

Adresse :

9 rue Robert Schuman – P.A. de la Peyrière
34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : bfabre@fdti.fr

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● **LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

Durée de la formation : 3 jours soit 21 heures

● **DEBUT ET FIN DE L'ACTION :**

A définir

● **LES HORAIRES :**

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● **LE LIEU**

A définir

● **ORGANISATION FORMATION :**

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● **TAILLE DU GROUPE :**

Entre 7 et 15 stagiaires.